

Le Kremlin-Bicêtre, 10 novembre 2009

La MGET condamne le PLFSS 2010 qui ne règle rien, mais accentue les difficultés sociales

Pourquoi la Sécurité Sociale est-elle en difficulté ?

L'aggravation très rapide de la situation financière des régimes obligatoires est avant tout la conséquence de la crise économique qui a fortement réduit les recettes issues des revenus d'activité pour l'essentiel, et des revenus du capital pour une trop faible part.

Ainsi, le déficit de la branche maladie a quasiment quadruplé en passant de 4,4 milliards d'euros en 2008 à des prévisions de 11 milliards d'euros en 2009, et 17 milliards d'euros pour 2010.

Pourtant, l'assurance maladie serait en mesure d'afficher un excédent de 9,1 milliards d'euros si lui étaient versé l'ensemble des taxes dues par l'État (18,2 milliards d'euros) et les cotisations des entreprises en retard de paiement (1,9 milliard d'euros).

L'avenir de la Sécurité Sociale pourrait être assuré au travers du paiement des dettes conjugué à une réforme du financement demandée à juste titre par de nombreux partenaires sociaux ainsi que par le mouvement mutualiste.

Des mesures injustes visant les malades

Les propositions de recettes supplémentaires de 305 millions d'euros du gouvernement ne règlent en rien les déficits et vont à l'encontre des principes de solidarité avec :

- Une hausse de 12,50 % du forfait hospitalier qui a progressé 2 fois plus vite que l'inflation sur les 20 dernières années (impact : 160 millions d'euros).
- Une réduction de 35 % à 15 % du taux de remboursement de médicaments dont le service médical rendu est jugé faible ou insuffisant (impact : 145 millions d'euros).

Plutôt que ces attaques, la protection sociale aurait mérité d'être renforcée dans un contexte de grave crise économique et sociale durant lequel les observateurs ont reconnu qu'elle jouait un rôle d'amortissement social qui permettait à notre pays d'être moins gravement atteint.

Les mutuelles à nouveau taxées

Une taxe exceptionnelle pour 2010 de 0,94 % sur le chiffre d'affaires des organismes complémentaires est créée pour un montant de 300 millions d'euros, au motif qu'elle représente la prise en charge du ticket modérateur des vaccins contre la grippe H1N1. On pourrait craindre que chaque année ce type de mesure soit reconduit pour une pathologie nouvelle.

L'impact de ces trois seules mesures est évalué à une hausse des cotisations santé des mutuelles de 2,14 %, auquel il faut ajouter 2,1 % d'évolution tendancielle des dépenses de santé.

Contacts presse

Sophie Vincensini Tél. 01 58 46 88 30
Amandine Alagnous Tél. 04 75 22 47 02

sophie.vincensini@mget.fr
amandine.alagnous@mget.fr

Une politique inefficace et antisociale

Ces décisions n'améliorent en rien ni le financement de la Sécurité Sociale, ni l'organisation des soins. Elles mettent à nouveau en danger notre système de protection sociale en cherchant à transférer des dépenses sur les mutuelles et les assurés sociaux.

Dans l'immédiat, nous devons exiger :

- Le paiement des dettes de l'Etat et des entreprises,
- L'arrêt des désengagements de la Sécurité Sociale sous toutes leurs formes,
- Une clarification des exonérations de cotisations des entreprises qui n'améliorent pas la situation de l'emploi,
- La chasse aux niches fiscales.

La récente loi HPST ayant renoncé à s'attaquer à une réorganisation globale du système de soins, des mesures devraient être prises pour, notamment, trouver un juste équilibre dans la répartition géographique des professionnels de santé.

De nouveaux modes de financements sont indispensables pour la pérennité du régime obligatoire de la Sécurité Sociale.

Enfin, suite à la signature du protocole d'accord par les organismes complémentaires et les professionnels de santé sur l'encadrement des dépassements d'honoraires (secteur optionnel), des mesures concrètes d'application sont attendues pour faciliter l'accès aux soins.

La MGET prend toute sa place dans le mouvement mutualiste et aux côtés des partenaires sociaux qui s'engagent dans une démarche de progrès social visant à l'amélioration de la protection sociale de la population.



Depuis plus de 63 ans, la MGET a su anticiper sur les attentes de ses adhérents et a toujours su s'adapter aux exigences de chaque époque. Construite sur des valeurs mutualistes très fortes et profondément ancrées dans sa culture, l'histoire de la MGET est empreinte d'une recherche d'innovation permanente qui a toujours donné naissance à des offres en parfaite adéquation avec le contexte économique, social et sanitaire du moment.



Aujourd'hui, la MGET souhaite affirmer sa différence et sa légitimité d'acteur engagé dans la défense du modèle de protection sociale solidaire et équitable. Elle devient la Mutuelle Générale Environnement & Territoires et se dote d'une nouvelle identité visuelle en phase avec ses ambitions et son esprit d'ouverture.

Contacts presse

Sophie Vincensini Tél. 01 58 46 88 30 sophie.vincensini@mget.fr
Amandine Alagnous Tél. 04 75 22 47 02 amandine.alagnous@mget.fr